



CONDUCTRICE / CONDUCTEUR D'ENGINS

Complément santé au travail

[Renvoi vers la fiche métier du CNFPT](#)
[N°07/C/15](#)

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

Certains ont été caractérisés comme pénibles par la réglementation l'indication « ^(P) » indiquera ces derniers.

Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Multiplicité des lieux de travail : déplacements sur plusieurs lieux de travail dans la même journée, déplacements fréquents sur chantier.
- Travail isolé / en équipe
- Charge mentale : travail exigeant une vigilance constante,
- Violence interne et/ou externe : agressivité verbale et/ou physique des usagers, des autres agents, des employeurs.

Ambiances de travail et contraintes physiques

- Ambiance climatique, thermique et humidité (P) : travail en extérieur (intempéries, rayonnements ultraviolets solaires)
- Contraintes visuelles : éblouissement, problème de visibilité
- Ambiance sonore (P) : bruit de l'engin, circulation
- Chute de plain-pied
- Conduite de véhicule : machines mobiles autoportées
- Contraintes posturales et articulaires (P) : station assise prolongée, en torsion,
- Gestes répétitifs (P)
- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier : engin
- Travaux sur et en bordure de voirie :
- Exposition à des produits chimiques dangereux (P) : carburants, huiles,
- Manutentions manuelles et port de charges (P).

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles

Indicateurs d'ambiance et métrologie

- Vibrations transmises aux membres supérieurs et au corps entier : mesurage de vibrations à l'aide d'un vibromètre,
- Ambiance sonore : mesurage d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou exposimètre,
- Manutentions manuelles et port de charges (P), Gestes répétitifs (P) : analyse de l'activité au poste de travail.

Mesures de prévention collectives

- Ambiance climatique, thermique et humidité (P) : cabine pour les engins, ventilation, chauffage et climatisation,
- Vibrations transmises aux membres supérieur et au corps entier : choix des matériels moins vibrant, équipements de réduction des vibrations : siège à suspensions pneumatiques,
- Travaux sur ou en bordure de voirie : signalisation de chantier conforme à la 8ème partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (chantier fixe et mobile).

Mesures de prévention individuelles

- Protection du pied : chaussure ou bottes de sécurité ...
- Protection corps : Vêtements haute visibilité classe 2 minimum; adaptés en fonction des intempéries,
- Protection de la main : gants adaptés
- Protection de la tête : protection auditive
- Autres : protection solaire, répulsifs à insectes, respect des règles d'hygiène

Formation / Information

- Liées à la conduite :
 - Equipement mobile automoteur, de levage et engin (autorisation de conduite)
 - Sécurité du transport routier de marchandises
- Liées à l'exposition à un risque spécifique ou à une ambiance de travail :
 - Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
 - Signalisation de chantier et balisage

Maladies professionnelles

Ce métier peut générer les maladies professionnelles suivantes, mais ne présuppose en rien l'avis de l'instance en charge de leurs reconnaissances.

Maladies prévues aux tableaux du régime général

- Tableau 16 : Affectation cutanées ou affections des muqueuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille (comprenant les fractions de distillation dites « phénoliques », « naphthaléniques », « acénaphthéniques », « anthracéniques » et « chryséniques »), les brais de houille et les suies de combustion du charbon,
- Tableau 16 bis : Affectation cancéreuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille, les brais de houille et les suies de combustion du charbon,
- Tableau 36 : Affectations provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse,
- Tableau 42 : Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels,
- Tableau 44 : Affections consécutives à l'inhalation de poussières ou de fumées d'oxyde de fer,
- Tableau 97 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier,
- Tableau 98 : Affectations chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes.

Autres maladies liées à l'activité professionnelle

- Néant

Suivi médical

La réglementation impose à l'autorité territoriale une surveillance médicale de ses agents dont le contenu et la périodicité sont laissés à l'appréciation du médecin de prévention. Les informations suivantes sont données à titre indicatif.

Vaccinations obligatoires

- Néant

Vaccinations recommandées

- Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP)

Suivi post professionnel

- Néant